
Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023, 18h

Date de la convocation : 2 juin 2023

Le Conseil Municipal de Vorey, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2023 à 18h sous la présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, en salle du conseil municipal.

Tous les membres étaient présents à l'exception de :

Reynald CORDIER a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
Marielle HILAIRE a donné pouvoir à Gilles COLLANGE
Chantal MEURICE a donné pouvoir à Didier SABY
Mélodie ODOUL a donné pouvoir à Mikaël GRAND
Martine MANSUY a donné pouvoir à Edith DELABRE

Janick COLIBERT a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été levée à 18h58.

N°1 : Approbation du PV du dernier Conseil municipal

Le procès-verbal peut être adopté tel que transmis aux conseillers.

Délibération : Approuvé

Vote : Unanimité

N°2 : Droit de préemption commercial : fonds de commerce Guyot/Croizat

1 déclaration de cession d'un fonds de commerce soumis au droit de préemption est parvenue en mairie, et concernent le bien suivant : **La pâtisserie-confiserie**, située Place de la Mairie, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Monsieur et Madame GUYOT Christian et Nathalie, domiciliée Place de la Mairie, 43 800 VOREY SUR ARZON, cédée à Monsieur CROIZAT Maxime. Mandataire, Maître GROUSSON Jean-Baptiste, notaire à LE PUY-EN-VELAY Après en avoir délibéré, le Conseil :

Décide de ne pas user de son droit de préemption commercial sur cette déclaration de cession d'un fonds de commerce, et se réjouit de la poursuite de cette activité

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

N°3 : DIA parcelles H 64, I 531 et I 533

Les ventes de maisons se poursuivent sur la Commune. Une déclaration d'Intention d'Aliéner est parvenue en mairie, et concernent les biens suivants :

Parcelles cadastrées section H 64 (317 m²), située à Eyravas, 43 800 VOREY SUR ARZON, **I 531** (161 m²), située La Garde 43800 VOREY, **I 533** (1458 m²) située Le Coudert 43800 VOREY, appartenant à Monsieur MEALIER Gérard, domicilié 2 lieu-dit Eyravas, 43 800 VOREY et à Madame ANDREANSKY veuve JOY Liliane, domiciliée EHPAD Balay 42000 SAINT ETIENNE, cédées à Madame Nathalie TRESCARTES, domiciliée 16 rue Joannès Duffieux 43500 SAINT PAL DE CHALENCON, étude de Maître MARION Pascale, notaire à VOREY SUR ARZON.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles H 64, I 531 et I 533

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

N°4 : Délibération Modificative n° 1 du budget général 2023

Afin d'augmenter la subvention à verser pour l'équilibre du budget CCAS pour le repas des anciens, et de pouvoir inscrire en investissement la paire de chenille pour la minipelle, Madame le maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement		0 €
Compte 657362	Subvention au budget CCAS	700 €
Compte 022	Dépenses imprévues	- 700 €

Dépenses d'investissement		0 €
Compte 21578-154	Une paire de chenille pour minipelle	3 012 €
Compte 020	Dépenses imprévues	- 3 012 €

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Approuve la Délibération Modificative n°1 du budget général 2023, telle que présentée ci-dessus

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

N°5 : Subvention 2023 à l'amicale des sapeurs-pompiers

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vorey pour le remboursement de l'assurance cotisation à l'Union départementale couvrant les Sapeurs pompiers de Vorey. Elle en profite pour remercier la trentaine de sapeurs pompiers du centre de secours pour leur présence quotidienne

N°7 : Marchés publics : attribution du marché public pour la création d'un terrain multisport

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la Commune a décidé de créer pour les jeunes, les sportifs, et tous, un terrain multisport sur le terrain qu'elle a acheté récemment route des gravières (près du stade de foot, de la piscine et des terrains de boules). Pour ce faire la Commune a obtenu une aide conséquente de l'ANS Agence Nationale du Sport.

Une consultation a été lancée, 4 entreprises ont candidatés. Leurs offres ont été analysées.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Décide d'attribuer le marché au prestataire suivant :

Entreprise TRANSALP sise 179 route de Faverge 38470 L'ALBENC, avec l'entreprise EIFFAGE
Route Centre Est sise 185 Rue des Métaux 43203 YSSINGEAUX

Pour un montant de 92 297.75 € HT soit 110 757.30 € TTC (offre de base)

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

N°8 : Information sur l'accord positif de l'ANAH pour la RHI

Madame le Maire informe le Conseil que l'ANAH a décidé de l'octroi d'une subvention dans la cadre de la RHI (Résorption de l'Habitat Indigne)

N°9 : Sénatoriales 2023 : désignation de 3 titulaires et 3 suppléants comme grands électeurs

Les élections sénatoriales auront lieu en Haute-Loire en Septembre. Cécile Gallien a proposé de faire une liste unique.

Après l'organisation du vote, le dépouillement a été opéré.

Les grands électeurs pour les sénatoriales 2023 sont :

Délégués : Cécile GALLIEN, Gilles COLLANGE, Chantal MEURICE

Suppléants : Grégory NOEL, Marielle HILAIRE, Maxime CONDON

Vote : Unanimité

N°15 : Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu la demande de l'ALSH d'utiliser les locaux de l'école publique (garderie et cantine) pendant l'été, comme l'année dernière, ce qui en plus du bâtiment du centre de loisirs route de Bellevue, ce qui permet d'accueillir de nombreux jeunes.